

APPLICATION FOR A GLIDER PILOT SCHOLARSHIP

- References: A. Cadet Administration and Training Order ([CATO](#)) 54-20
 B. A-CR-CCP-242/PT-005 Air Cadet Gliding Program (Chapter 3, Section 1)
 C. National Summer Training Course Application Form, DND 2226

1. As indicated at reference A and B, the physical limitations produced by operational and flight safety considerations are imposed on all cadets attending the Glider Pilot Scholarship at the Region Gliding School (RGS). These limitations are attributed to the Schweizer 2-33 weight and balance requirements and cockpit size restrictions. The limitations are:

Limitations	Maximum		Minimum	
Weight	200 lbs	90.72 kg	90 lbs	40.82 kg
Height	6 ft 3 in	190.5 cm	4 ft 6 in	137.16 cm

2. I understand that if I am selected for an Air Cadet Glider Pilot Scholarship, I am required to meet the limitations listed above by 01 June. If I have not met the limitations at that time, I will be removed from the selected list. If, for whatever reason, when I arrive at the RGS and I fail to meet the limitations listed above I will be Returned To Unit (RTU'd).

3. As the date indicated, my height and weight (in cadet PT gear) is:

Height: _____ Weight: _____ Date _____

Cadet's Name (Print)

Squadron

Cadet's Signature

Date

Cadet's Parent/Guardian's Signature

Date

Cadet's Squadron CO's Signature

Date

NOTE: A copy of this document shall be attached to the Application Form (Ref C).

BOURSE DE PILOTE DE PLANEUR – MISE EN CANDIDATURE

- Références : A. Ordonnance sur l'administration et l'instruction des cadets ([OAIC](#)) 54-20
 B. A-CR-CCP-242/PT-006 – Manuel du programme de planeur des Cadets de l'Air (chapitre 3, section 1)
 C. Formulaire de mise en candidature pour les cours d'instruction d'été nationaux DND 2226

1. Comme il est précisé dans les références A et B, les restrictions physiques découlant des facteurs de sécurité d'opération et de vol s'appliquent à tous les cadets suivant la Bourse de Pilote de Planeur à l'École Régionale de Vol à Voile (EVVR). Ces restrictions sont liées aux exigences de poids et d'équilibre ainsi qu'à la taille du poste de pilotage du *Schweizer 2-33*. Ces restrictions sont les suivantes :

Restrictions	Maximum		Minimum	
Poids	200 lb	90,72 kg	90 lb	40,82 kg
Taille	6 pi 3 po	190,5 cm	4 pi 6 po	137,16 cm

2. Je comprends que si je suis sélectionné pour la Bourse de Pilote de Planeur des Cadets de l'Air, je devrai rencontrer les restrictions ci-dessus d'ici le 1^{er} juin. Si je ne respecte pas ces restrictions à ce moment, je serai rayé de la liste de sélection. Si, pour une raison quelconque, je ne rencontre pas les restrictions ci-dessus à mon arrivée à l'EVVR, je devrai être retourné à mon unité (RAU).

3. Ma taille et mon poids (en vêtements d'éducation physique des cadets de l'Air) à la date indiquée ci-dessous sont :

Taille : _____ Poids : _____ Date _____

Nom du cadet (lettres moulées)

Numéro d'escadron

Signature du cadet

Date

Signature du parent/tuteur du cadet

Date

Signature du cmdt d'escadron du cadet

Date

NOTA : Une copie de ce document doit accompagner le formulaire de mise en candidature (réf. C)